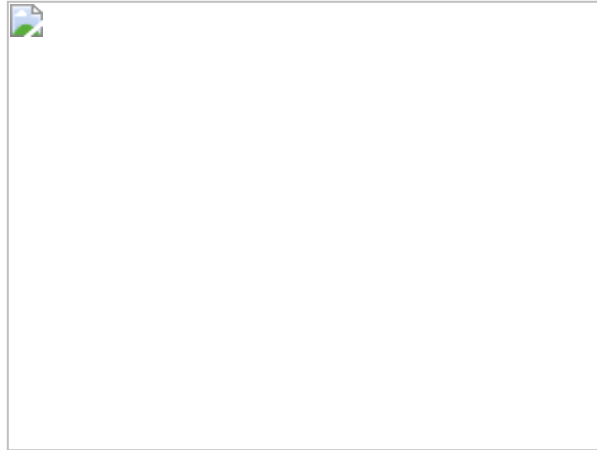


## Deux croix profanées en moins de quatre mois

**Le préfet et le syndic ont enclenché la machine judiciaire pour tenter de retrouver qui a scié la croix des Merlas. Dans l'affaire de la croix du Vanil-Noir, aucune piste ne se dessine.**



**Après la croix du Vanil-Noir, en octobre, c'est celle des Merlas qui a été victime d'un acte de vandalisme.**

Le préfet, le juge d'instruction, le président de la Société de jeunesse d'Estavannens, le syndic de Bas-Intyamont, le montagnard qui a constaté l'acte de vandalisme... Personne n'y comprend rien: qu'est-ce qui a poussé un individu à marcher durant deux heures dans la neige avec une scie dans le dos pour profaner la croix des Merlas, à 1900 mètres d'altitude? Une rogne contre la religion, un simple acte de vandalisme? Mystère.

A Estavannens, la Société de jeunesse, liée historiquement à la croix des Merlas, fait part de sa consternation dans un courrier de lecteurs (lire en page 10). «Nous irons en remettre une au printemps», expose son président, Ludovic Seydoux.

La Société de jeunesse comptait porter plainte pour dommage à la propriété, mais c'est la commune qui s'en chargera. «Comme elle se trouve sur notre territoire, nous allons déposer plainte», annonce le syndic Roland Kaeser.

Cette profanation intervient trois mois et demi après celle de la croix du Vanil-Noir. Depuis quarante ans qu'il crapahute, le randonneur qui a fait cette désolante découverte vendredi dernier admet qu'il n'a jamais vu cela (La Gruyère du 13 février). «J'espère désormais qu'il n'y aura plus d'autres profanations», s'inquiète-t-il.

### **En 1981, la croix de l'A12**

Juge d'instruction chargé de l'affaire de la croix du Vanil-Noir, Jean-Luc Mooser a beau scruter sa mémoire: la dernière affaire dont il se souvient est celle de la croix de l'autoroute A12 entre Semsales et Châtel-Saint-Denis, qui avait été sciée en 1981. «Et là, il y a deux affaires coup sur coup. C'est curieux», s'interroge-t-il.

En octobre dernier, la croix métallique du Vanil-Noir (2389 mètres d'altitude) n'avait certes pas été arrachée, mais vandalisée. Les deux cas sont-ils liés? Rien ne permet de le dire. Jean-Luc Mooser précise que cette première affaire suit son cours, mais qu'aucune piste concrète ne se dessine pour l'instant.

Le magistrat attend désormais les informations du préfet de la Gruyère concernant la croix des Merlas. Maurice Ropraz lui a en effet envoyé hier par courrier une demande d'ouverture d'une deuxième enquête pour atteinte à la liberté de culte et de croyance. Une infraction poursuivie d'office et qui peut valoir à l'auteur du délit une peine de 180 jours-amendes au maximum. Sauf que pour lui mettre la main dessus, ce sera la croix et la bannière.

### «Tolérance zéro»

«J'entreprends cette démarche, car je veux donner un message clair: face à de tels actes, j'applique la tolérance zéro», martèle le préfet. Ces affaires viennent de surcroît s'ajouter à celles des assurances arrachés à trois endroits (lire ci-contre). Les choses ne sont probablement pas liées: rappelons que les trois jeunes alpinistes qui avaient admis avoir retiré les câbles à deux endroits avaient expliqué dans La Gruyère du 5 septembre qu'ils avaient agi ainsi pour faire réagir le milieu alpiniste face à la prolifération des systèmes d'assurage.

## Cinq affaires en neuf mois

**Vanil-Noir.** L'été dernier, un randonneur constate que les câbles qui facilitaient le passage du Pas-de-la-Borrière ont été arrachés (nos éditions du 7 et du 9 juillet). La Gruyère retrouve les auteurs du délit, trois jeunes alpinistes, et leur donne la parole en septembre. Ils admettent des faits qui remontent à mi-juin.

**Dent-de-Lys.** Deux semaines après le Vanil-Noir, le même groupe de personnes s'en prend aux chaînes de la Dent-de-Lys.

**Col du Loup.** L'assurage est enlevé à une troisième place près de Bellegarde, semble-t-il vers la mi-octobre (La Gruyère du 15 octobre). L'Office du tourisme local dépose plainte. Les personnes impliquées dans les deux affaires précédentes certifient qu'elles n'y sont pour rien.

**Vanil-Noir.** A la fin du mois d'octobre, c'est au tour de la croix du Vanil-Noir d'être maltraitée. Pro Natura, le propriétaire, dépose plainte pour dommage à la propriété, tandis que le préfet de la Gruyère demande au juge d'instruction l'ouverture d'une enquête pour atteinte à la liberté de croyance et de culte. L'affaire est pendante.

**Les Merlas.** Vendredi dernier, un promeneur découvre que la croix des Merlas, au-dessus d'Estavannens, a été sciée. Le préfet a envoyé hier une demande d'ouverture d'enquête. Le Conseil communal de Bas-Intyamon va pour sa part porter plainte pour dommage à la propriété, la croix se trouvant sur son territoire.